

**PV N° 12**  
**( FEMININ - FUTSAL )**

**( Réunion du 22-03-2017 )**

La séance est ouverte à 18H15 sous la présidence de M<sup>r</sup> BACHIR BOURHIM , en présence de M<sup>RS</sup> : MOHAMED ABOULABASS – MOHAMED MAATALLAH - BARNICHE HAJJOURB .

**\*\* Ordre du Jour \*\***

**RECTIFICATON**

**HOMOLOGATION DES RENCONTRES**

**FUTSAL**

**Rectification :**

Le match ASRE # ARZ comptant pour la 8eme journée du 15-01-2017, après vérification des pièces fournies par le club ASRE reçues du service d'ordre n° 224 du 13-01-2017, la commission décide de faire rejouer le match à une date ultérieure.

**CHAMPIONNAT 4<sup>EME</sup> DIVISION**

**12<sup>EME</sup> JOURNEE DU 04 et 05-03-2017**

**Groupe 1 :**

-AIBA	(06)	SIX	--	AASCT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-SCAF	(03)	TROIS	--	AASA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ACIG	(05)	CINQ	--	AMDEC	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

-AWA # CTD: le club AWA a fait participer à cette rencontre le joueur BOULMIRATE REDA L 129673 suspendu pour une durée de quatre matchs à compter 03-03-2017 ( PV N° 10 (FS) CRSR et Q du 02-03-2017 ) . A cet effet le club AWA perd le match par pénalité marque moins un point au classement et trois buts contre. Le club CTD marque trois points au classement et trois buts pour.

Le joueur est de nouveau suspendu pour une durée de 07 matchs(4+3) à compter du 24-03-2017.

Une amende de **1 250.00 dh** est infligée au club AWA.

**Groupe 2 :**

-CSC	(01)	UN	--	WIS	(02)	DEUX	HOMO <sup>2</sup> LOGUE
-AAS	(05)	CINQ	--	AMFS	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-USAT	(04)	QUATRE	--	CUT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-CSAW	(00)	ZERO	--	ASA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

- CTA # ASCL : L'équipe ASCL a fait participer à cette rencontre le joueur AMECHIROU FAYCAL L 137305 suspendu pour une durée de trois matchs à compter 05-02-2017 ( PV N° 19 CRD du 09-02-2017 ) . A cet effet l'équipe ASCL perd le match par pénalité marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe CTD marque trois points au classement et trois buts pour.

Le joueur est de nouveau suspendu pour une durée de 04 matchs(1+3) à compter du 24-03-2017

Une amende de **1 250.00 dh** est infligée au club ASCL.

## **Suite P V N° 12**

**Page : 2**

### **Groupe 3 :**

- ASNIA	(00)	ZERO	--	AFA	(07)	SEPT	HOMOLOGUE
- AUT	(03)	TROIS	--	ASRE	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
- ANSA	(04)	QUATRE	--	ARZ	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
- ASDAF	(01)	UN	--	ASM	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-ASOZ	(05)	CINQ	--	AMT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

### **COUPE DU SOUSS SENIORS**

#### **1/4 FINALE COUPE DU SOUSS JOUEE LE 01-03-2017**

-ATT	(02)	DEUX	--	AAH	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-ASFA	(05)	CINQ	--	ARZ	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASAG	(03)	TROIS	--	ASUS	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AWA	(06)	SIX	--	AESA	(08)	HUIT	HOMOLOGUE

#### **DEMI FINALE COUPE DU SOUSS JOUEE LE 06 -03-2017**

-AACH	(03)	TROIS	--	ASAG	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AESA	(00)	ZERO	--	ASFA	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

### **FOOT FEMININ**

#### **COUPE 08 MARS**

#### **MATCHS REPORTES DU 1<sup>ER</sup> TOUR JOUES LE 01-03-2017**

-ANSA (05) CINQ -- AGNST (02) DEUX HOMOLOGUE

-RCMA # AJRAF : Les deux clubs ne se sont pas présentés sur le terrain à l'heure du coup d'envoi. Une amende de 1 000.00 dh est infligée aux deux clubs.

Les deux clubs seront disqualifiés pour le prochain tour.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19H15**

Président de la CRSR et Q  
M<sup>r</sup> BACHIR BOURHIM